

# SOUSCRIPTION À LA GARANTIE DE REMBOURSEMENT

Les organisateurs du Zurich Maratón San Sebastián offrent la possibilité de garantir le remboursement des frais d’inscription en cas d’impossibilité de participer à la course, en souscrivant à la garantie de remboursement à travers le formulaire.

Si tu as souscrit au service et que tu te retrouves dans l’obligation de te retirer de la course, tu pourras y avoir recours jusqu’au **1er novembre à 18h00** (heure espagnole). Après cette date et jusqu’au 14 novembre, tu pourras conserver ton inscription pour la prochaine édition.

Toute annulation effectuée après le 01/11/21 à 18h01 (heure espagnole) ne donnera droit à aucun type de remboursement.

# COMMENT DEMANDER LA GARANTIE DE REMBOURSEMENT ?

**IMPORTANT :** La garantie doit être contractée le jour de l’inscription. Aucun contrat ne sera accepté après le traitement de l’inscription.

Pour souscrire à la garantie, le paiement doit être effectué par TPV à partir du formulaire d’inscription.

# NORMES DE BASE RÉGISSANT LA GARANTIE

Le participant qui souscrit à cette garantie pour son propre compte déclare avoir lu et accepté ce qui suit :

**Article premier. -** La garantie ne peut être contractée que le même jour et au même moment que l’inscription. Aucune garantie ne sera acceptée après la formalisation de l’inscription. Le paiement de la garantie sera effectué par TPV.

**Article 2. -** L’organisation remboursera les montants payés jusqu’au moment de l’annulation par le participant, uniquement pour les frais d’inscription et les services supplémentaires achetés à l’aide du formulaire d’inscription. Le montant de la garantie n’est pas remboursable, de même que le forfait de voyage (hôtel, vols, etc.) en cas d’achat.

**Article 3. -** La garantie entrera en vigueur à partir du moment de l’inscription (après confirmation du paiement) et le restera jusqu’au 01/11/2021 à 18h00. Après cette date et jusqu’au 14 novembre, il sera possible de conserver l’inscription pour la prochaine édition.

**Article 4. ‐** Le participant effectuera le paiement par TPV depuis le formulaire d’inscription le jour de l’inscription.

**Article 5. ‐** Aucune garantie ne respectant pas les articles 1 ou 4 ne sera acceptée.

**Article 6. ‐** Pour lancer le processus d’annulation, le participant doit envoyer un e-mail à l’organisation (info@zurichmaratonsansebastian.com) pour l’informer de son retrait dans les délais impartis.

**IMPORTANT :** le remboursement sera effectué par le même système de paiement, c’est-à-dire que le montant sera crédité sur le compte de la carte avec laquelle le paiement a été effectué, à l’exception du montant de la garantie.